

Les Analyses du Centre Jean Gol



Analyse du déficit budgétaire wallon

Février 2014

Administrateur délégué : Richard Miller
Directrice : Laurence Glautier
Directeur scientifique : Corentin de Salle

Les analyses du Centre Jean Gol sont réalisées chaque année par une équipe de chercheurs dans le cadre de diverses thématiques correspondant aux interrogations, interpellations et suggestions de son public. Consacrées à des sujets pointus ou à des problèmes d'actualité, elles se veulent des outils de réflexion et d'information mais également des pistes de solution permettant à son public de mener à bien ses actions sur le terrain.

Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 Bruxelles
Tél. : 02.500.50.40
cjg@cjg.be

Analyse du déficit budgétaire wallon

Le gouvernement wallon laisse la facture au prochain gouvernement et aux wallons..... Dépenses volontairement sous-estimées, recettes sciemment surestimées. Pression fiscale accentuée, taxation déguisée ou retardée (certificats verts et portage - *inscrit dans un cavalier!* - qui ne fait que reporter la facture) et dépenses prioritaires et structurantes ignorées. C'est un gouvernement qui dépense trop quand il s'agit de superflu...et trop peu quand il s'agit d'indispensable.

Le constat prend un air particulièrement inquiétant. Aucune priorité claire définie, aucun choix déterminé effectué et, surtout... aucune mesure structurelle d'économie permettant à la Wallonie de faire face aux grands défis qui s'annoncent : Réforme de l'Etat et nouvelle LSF avec sa juste participation de l'Entité II à l'effort d'assainissement (la projection pluriannuelle fait « comme si » on ne savait pas, application stricte des règles budgétaires européennes, préparation à l'impact du vieillissement (infrastructures médico-sanitaires, formation d'un nombre suffisant de futurs professionnels du secteur...) et à l'explosion de son coût, etc... Le gouvernement impose aux communes de faire ce que lui-même s'abstient de faire. Où sont les mesures structurelles ? Où sont les limites aux dépenses ? Où est la réorientation des moyens vers des objectifs prioritaires ?

Le gouvernement semble vivre dans une bulle (et pas seulement une bulle photovoltaïque ...). Il fait « comme si » le monde qui l'entourait n'avait pas évolué.... Comme si l'évolution des normes comptables n'entraînait pas de responsabilité nouvelle. Plus grave : il dément au Parlement le droit qui lui revient d'effectuer un contrôle sérieux ! Des éléments essentiels à l'analyse comme les budgets de parapublics intégrés dans les périmètres de consolidation (SOFICO, SRIW, SOWAFINAL, FIWAPAC,...) – via lesquels transitent des budgets plus qu'importants - ne sont pas intégrés ou fournis aux Parlementaires ! Par ailleurs, l'absolue indigence des explications fournies dans les exposés particuliers et l'absence totale de justificatifs des arrêtés de transfert et de réallocation intervenus entre l'initial et l'ajusté illustre une opacité sans doute volontaire. Opacité renforcée par l'absence d'informations utiles concernant des éléments essentiels tels que : les financements alternatifs, la trajectoire pluriannuelle (la vraie...pas celle qui nous présentée), la dette, etc....

Schizophrénie aussi : on soutient un secteur et on le taxe par ailleurs... (par exemple, la taxe éolienne, la redevance Cwape, etc...éolien). On réclame au Fédéral une politique de Relance, de réduction du coût du travail, de réductions des charges sur les entreprises, mais on s'abstient de le faire soi-même.....

Exemple de recettes surestimées :

- Divergence de l'ordre de 75 millions EUR (!) entre les estimations du Ministre pour la fiscalité automobile et celle du Fédéral (72 millions EUR si on retire le gain escompté de la taxation des véhicules de société...).
- Recettes escomptées en matière de taxation des mâts éoliens et GSM : plus de 26 millions EUR de recettes inscrites malgré une fragilité juridique évidente des dispositions inscrites sous forme de cavalier budgétaire ;

Exemple de nouvelle poussée de fièvre taxatoire :

Le gouvernement a renoncé à la taxe sur les billets d'avion mais :

- Il a étendu l'Eco-Malus aux voitures de société. Hormis sociétés de leasing. C'est un très mauvais signal ! En outre, c'est une discrimination flagrante car les sociétés n'auront pas

d'Eco-Bonus ! Et cela touchera essentiellement les petites PME (TPE, sociétés unipersonnelles, etc...).

- Modification du seuil max pour application du tarif réduit en droit d'enregistrement en cas d'habitation modeste. Sous couvert évidemment de « justice fiscale » évidemment.
- Taxe sur les mâts éoliens et les mâts GSM. Le mécanisme proposé est d'une fragilité extrême.
- Rappel : en 2009, les recettes globales réalisées s'élevaient à 6.330 millions EUR. En une législature, les recettes auront donc augmenté d'un peu plus d'1 milliard EUR ! (+16%).

Exemples de dépenses sous-estimées ou reportées :

- Rien que le Plan Marshall 2.Vert laisse une facture impayée qu'on peut estimer sans risque de se tromper à plus de 400 millions EUR pour les « dépenses classiques » ! Pour celles transitant par les financements alternatifs (sans intérêt au vu des évolutions comptables) on est sans doute plus proche du milliard EUR !
- Les crédits destinés à la compensation pour les communes sont une nouvelle fois fixés au minimum (et devront être revus à la hausse à l'ajustement) ;
- Les dépenses destinés aux divers OIP sont volontairement sous-estimées et on leur impose une sous-consommation intenable (et non tenue cf. AWIPH 10 millions de non-consommés imposés, jugé impossible par l'AWIPH...)....A charge pour eux de puiser dans leurs comptes de réserve : faut-il rappeler que puiser dans les comptes de réserves (FOREM – dont le comité de gestion est furax- et AWIPH particulièrement concernés) n'est pas neutre au sens de la comptabilité publique européenne ?
- Les crédits relatifs aux investissements : ce n'est pas parce que les travaux prennent du retard (tant en logement qu'en zonings, en SAED,) que les sommes ne devront pas – in fine- être déboursées..... Les engagements sont déjà pris... il ne reste « plus » qu'à payer.... C'est le paradoxe de l'inertie : on profite de son inaction au détriment de ceux qui viendront et devront payer les factures !
- Non-financement du parcours d'intégration ;
- Aucune avancée pour la garantie de financement pour les infrastructures hospitalières (1,6 milliards d'euros de besoin avérés) ;
- Enterrement formel du Plan Marshall 2022 ! Pas un mot sur le sujet dans l'exposé général ni ailleurs dans les documents.
- Le ministre Henry n'a pas inscrit pas 9,37 millions EUR en faveur de la SNCB.

Exemples de mesures prioritaires non-alimentées :

- le Plan Marshall 2.Vert ne bénéficie d'aucun surplus... au contraire, ses crédits diminuent par rapport à 2013 ! Pour les Pôles, on peut légitimement s'inquiéter.
- dem pour les fonds européens Le risque de perte de moyens de par des désengagements est réel !

Exemple de dépenses superflues

- De nouvelles AB apparaissent mais ne sont pas expliquées (chez Antoine 18.21 un code 8 non justifié, chez Nollet pour dotation aux communes sur les éoliennes, etc.... + Furlan dotation aux grandes villes + Marcourt dotation aux cités de métiers ... comme par hasard dans les grandes villes, économie circulaire,...).

Un coup de canif à la solidarité Wallonie-Bruxelles

Le Ministre Antoine a décidé de ne pas inscrire à l'initial 2014 les 12,1 millions EUR à destination de Bruxelles (moyens transférés normalement via une réduction de la dotation IPP) prévus dans la nouvelle LSF. C'est un des éléments les plus troublants de ce budget. Pour rappel, cette dotation, destinée à Bruxelles, participe au juste refinancement de Bruxelles en faisant participer (légèrement) les autres régions du pays au coût liés aux navetteurs (et à prendre en compte le fait que l'IPP est perçu au lieu de domicile et non au lieu de travail). Cette contribution fait partie de l'accord global sur la nouvelle Loi de Financement.

Sous prétexte que l'entrée en vigueur de cette disposition n'a lieu qu'au 1^{er} juillet 2014, le Ministre a décidé – tout simplement – de ne pas en tenir compte... Cette attitude est politiquement contestable et techniquement problématique. Elle serait simplement préoccupante si des moyens avaient été prévus via une provision. Elle devient dangereuse car une telle provision n'existe tout simplement pas.

D'un point de vue technique, un principe majeur en finances publiques est l'annualité des budgets ! En négligeant de prendre en compte un événement connu à ce jour dans son épure, le ministre commet une faute professionnelle. Par ailleurs, ce faisant, il surestime à même hauteur le solde de financement car il n'est prévu aucune provision pour compenser cette diminution inéluctable de recettes.

Politiquement, c'est inacceptable. Qu'un parti comme la Nva puisse mettre ainsi à mal la solidarité interrégionale, on pourrait le comprendre. Mais qu'un Ministre-Président d'une Fédération « Wallonie-Bruxelles » puisse laisser ce principe aussi ouvertement mis en cause, c'est inquiétant... Un accord politique est intervenu en COMORI... La parole des Présidents de parti de la majorité n'aurait aucune importance pour les membres du gouvernement ? Au final, le gouvernement wallon a préféré « jouer la montre » que prendre le taureau par les cornes...à l'heure où une participation accrue de l'entité II à l'effort d'assainissement est indispensable si on veut éviter d'étrangler le Fédéral et, de là, mettre en péril les pensions, les soins de santé, le chômage, etc... A l'heure aussi où l'UE impose une règle d'or budgétaire que l'on tarde à transposer en Belgique.

Plus que jamais un audit budgétaire complet s'impose ! C'était d'ailleurs implicitement une promesse du Plan Marshall 2022 qui, initialement, devait intégrer un volet budgétaire...et qui est un grand absent de ce budget et est de la sorte purement et simplement enterré.

Faute de pouvoir obtenir l'audit que nous espérons, le Centre Jean Gol se veut constructif, c'est pourquoi - en alternative et en complément - il préconise :

- La mise en place d'un comité de monitoring régional ;
- L'instauration d'une commission spéciale au sein du Parlement visant à faire toute la clarté sur les finances publiques régionales, leur état actuel et, surtout, leur évolution attendue. (avec audition de spécialistes), etc.. Chaque dépense doit être épiluchée et l'opportunité de son maintien examinée, etc...
- La transformation de cette commission dès la fin de ses travaux en une commission préparatoire à la mise en œuvre de la réforme de l'état et de ses importants aspects, notamment budgétaires.